REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 21 avril 2016

SUD OUEST

Les jeunes sont à bout de souffle

SANTÉ En quarante ans, les ados ont perdu un quart de leurs capacités cardio-vasculaires. La faute à une sédentarité encouragée par leur vie aussi motorisée que connectée

SYLVAIN COTTIN
s.cottin@sudouest.fr

Des mous, des suralimentés et des trop vite fatigués. Tel est, résumé à gros traits, l'implacable bilan de santé d'une jeunesse auscultée par la Fédération française de cardiologie (FFC). Si l'étude des médecins révèle évidemment autant de nuances que de disparités, elle pose le diagnostic d'une classe d'âge – les 9-16 ans – très amoindrie par une sédentarisation galopante.

François Carré, professeur de physiologie cardio-vasculaire au CHU de Rennes.

Ce n'est pas qu'ils soient soudainement frappés d'un mal mystérieux. Enfants et adolescents souffrent tout simplement des conséquences de l'inactivité physique, comme des heures qu'ils passent assis, la plupart du temps devant un écran.

Tout cela participant aussi à la très nette progression du surpoids et de l'obésité.

poids et de la masse graisseuse, il s'agit donc d'un cercle vicieux », s'alarment les cardiologues.

Sans même aller jusqu'à évoquer la pratique d'un sport, moins d'un jeune sur deux respecte les soixante minutes quotidiennes d'activité physique préconisées par les autorités sanitaires. Mous du genou autant que de la ceinture abdominale, beaucoup ne mettant alors en mouvement leur corps déjà fatigué que pour aller du frigo au canapé.

L'entrée au lycée marque

1 Ils courent de moins en moins vite

À la manière empirique d'un test géant à l'effort (1), les chercheurs ont ainsi démontré que les collégiens français avaient perdu environ 25 % de leurs capacités physiques au cours des quarante dernières années. Concrètement, ceux-là mettent désormais quatre minutes pour courir 800 mètres, soit une de plus qu'au début des années 1970.

« Quand on sait que l'endurance est l'un des meilleurs marqueurs d'une bonne santé cardio-vasculaire, il est plus que temps de recommencer à bouger », prévient

« Les jeunes passent quelque 11 h 15 par semaine devant la télévision »

Selon une étude parallèle, les jeunes de 13 à 19 ans passent ainsi chaque semaine quelque treize heures trente sur Internet ou sur des jeux vidéo (deux heures par jour pour les 4-10 ans) et encore onze heures quinze devant la télévision. Souvent en grignotant.

« La perte d'endurance est proportionnelle à l'augmentation du plus leurs enfants le seront. Et vice versa. Paradoxe : à l'heure où les salles de sports poussent comme des champignons, la sédentarisation des Français progresse hélas un peu plus vite encore que dans le reste du Vieux Continent.

Selon l'Institut de recherche biomédicale et d'épidémiologie du sport (Irmes), 42 % des Européens déclarent désormais ne rien faire, ni sport ni activité physique. En France, quatre adultes sur cinq (18-24 ans) n'atteignent pas les fameux 10 000 pas quotidiens recommandés par l'OMS (soit environ 6 à 8 kilomètres).

Freinés par une société aussi pressée que motorisée, ceux-là ne marcheraient plus qu'une vingtaine de minutes par jour, quand ils affichaient encore quatre heures d'activité physique en 1950.

« Nous sommes nés pour bouger, courir, marcher, nager, et non pour rester assis. La sédentarité encrasse d'ailleurs le vrai décrochage d'avec le sport. Faute d'un nombre suffisant d'élèves capables de soutenir le temps demandé, la durée du test d'endurance au baccalauréat vient d'ailleurs d'être diminuée.

Situation d'autant plus grave, selon les spécialistes, que le capital santé se forge avant l'âge de 18 ans (lire ci-dessous), ce qui permet d'éviter plus tard le surpoids, l'augmentation de la pression artérielle, de la glycémie et du cholestérol.

2 La faute des parents et celle des écrans

Je règle le pas sur le pas de mon père... Plus les parents sont actifs,

Les jeunes de 13 à 19 ans passent chaque semaine treize heures trente sur Internet ou sur des jeux vidéo. PHOTO PHILIPPE TURPIN/BENELUXPIX

l'organisme, ce qui peut à la longue tuer autant que le tabac », prévient un cardiologue.

3 Les sportifs vivent plus longtemps

Donne-nous aujourd'hui nos 10 000 pas quotidiens et délivre-nous de la malbouffe... Frappée au coin du bon sens, la prière de la Fédération de cardiologie suffira-t-elle à détourner le regard d'une génération entière rivée à ses smartphone, tablette et autres écrans raplaplas ?

« Il est important d'associer l'activité physique au plaisir et au bien-être plutôt qu'à la performance ou à la contrainte. » Las, une solide étude publiée hier (2) révèle pourtant que les sportifs de (très) haut niveau vivent en moyenne sept années de plus que leurs contemporains. Le prétexte idéal pour donner à tous le top départ d'un grand remue-ménage de printemps.

(1) Selon les critères d'une étude australienne menée dans 28 pays développés.
(2) « Longévité et causes de mortalité chez les athlètes d'élite », fondée sur les données biographiques de tous les Français ayant participé aux Jeux olympiques entre 1948 et 2010.

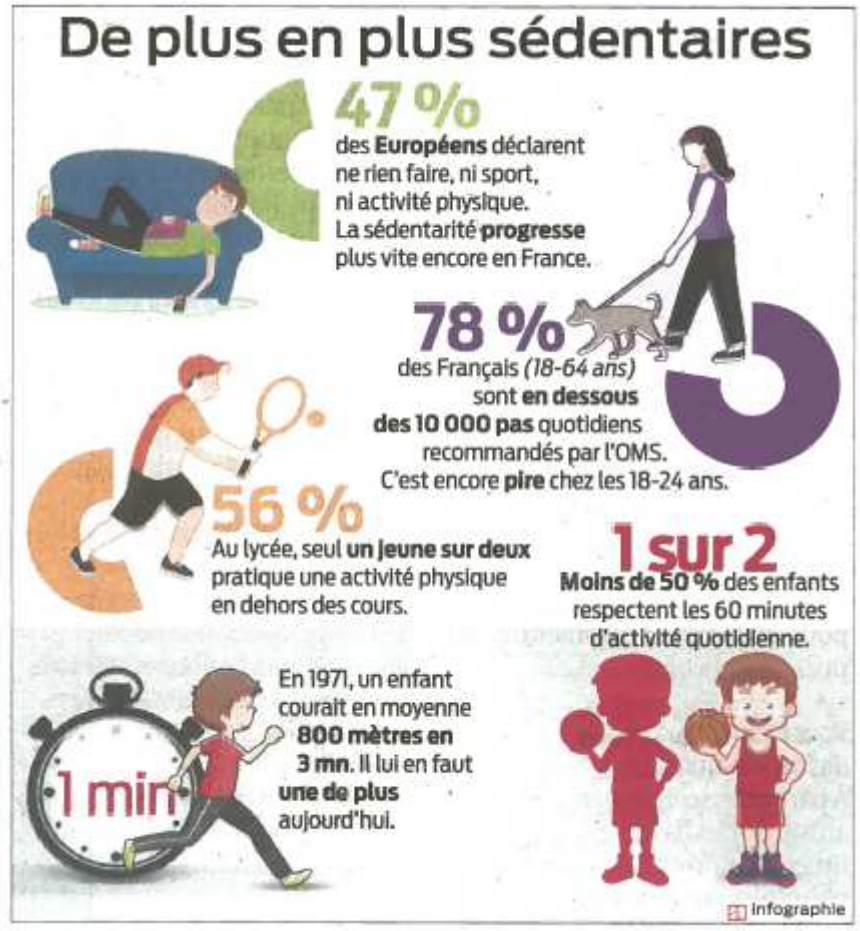

« Nos enfants vivront moins vieux que nous »

FRANÇOIS CARRÉ Membre de la Fédération française de cardiologie, il tire la sonnette d'alarme

Le professeur François Carré, cardiologue au CHU de Rennes. PHOTO DR

« Sud Ouest ». Surpoids, réseaux sociaux et jeux vidéo : tel est donc le régime coupant le souffle à une bonne partie de la jeunesse ?
Professeur François Carré. Oui, chez les adolescents, le temps consacré à l'activité physique a été remplacé par celui passé assis devant un écran. Un cocktail délétère pour la capacité cardio-vasculaire, et donc à terme pour leur santé.

Tous, en fonction de leurs origines sociales, ne sont sans doute pas égaux face à cette sclérose...
Il est évident que les milieux défavorisés, là où il n'y a pas d'éducation à l'activité physique et à l'alimentation, sont encore plus concernés. L'erreur que le corps médical a trop longtemps commise a été de considérer que bouger ne servait qu'à brûler des calories, répétant que le sport fait du bien à la santé en oubliant de dire d'abord que ne pas en faire nous faisait du mal. Il est urgent de parler des méfaits de la sédentarité.

D'autant que l'espérance de vie se forge dès l'adolescence...
Peu de gens le savent, mais c'est jusqu'à 18 ou 20 ans que se font les acquis cardio-vasculaires. Le meilleur marqueur d'espérance de vie en bonne santé étant la capacité physique : plus elle est élevée à 20 ans, plus elle le restera à 70. . . Autant entamer notre inexorable déclin du plus haut possible.

N'est-ce pas un combat perdu d'avance que de plaider la vie au grand air devant cette génération ultra-connectée ?
Nous sommes en effet nombreux à craindre une génération perdue. Il est dommage de voir ces parents – qui font tout pour que leurs enfants aient la meilleure vie possible – ne pas montrer le bon exemple. Un jeune qui est obèse dans la petite enfance, de 6 à 12 ans, se battra par exemple avec des problèmes de surpoids toute sa vie. Pas sûr, hélas, que la population ait compris que nos enfants seront peut-être, si rien n'est fait, la première génération à vivre moins longtemps que leurs parents.

Au lycée, en dehors des cours d'éducation physique, seul un jeune sur deux fait du sport. Quelle serait pour eux la prescription idéale ?
L'Organisation mondiale de la santé recommande une heure d'activité physique par jour, même fractionnée et cumulée. Je ne parle donc pas de sport, car malheureusement nous n'en sommes déjà plus là. Non, simplement de marcher, jouer au ballon ou bien à la marelle pour les plus petits.

Il est d'ailleurs frappant de voir comment les jeunes, et souvent leurs parents, se sont fait prendre par la sédentarité sans s'en rendre compte : des ados qui préfèrent l'ascenseur à l'escalier, ceux que l'on dépose en double file à l'école pour éviter qu'ils ne marchent 50 mètres, jusqu'à ces enfants que l'on promène de plus en plus tard en poussette. À l'inverse, ne leur interdisons pas de se mettre devant un écran, ce serait de toute façon un combat perdu d'avance. Essayons plutôt de leur en limiter l'usage. . . Comme nous leur disons de ne pas reprendre quatre fois de la mousse au chocolat.
Recueilli par S.C.

Sécurité : un état d'urgence de plus en plus durable

ATTENTATS À l'approche de l'Euro, l'état d'urgence va être prolongé de 2 mois

Le 4 avril, un important exercice de simulation d'attaque terroriste s'est déroulé sur la place des Quinconces, à Bordeaux, où doit être installée une « fan zone » pour l'Euro 2016. PH. ARCH. TH. DAVID/« SO »

C'est une urgence qui s'installe dans la durée. Le gouvernement va prolonger de deux mois supplémentaires l'état d'urgence en vigueur depuis les attentats du 13 novembre dernier. Manuel Valls l'a annoncé hier sur France Info.

Un texte sera transmis au Conseil d'État, puis soumis au Parlement : les députés seront appelés à se prononcer, pour la troisième fois, après les votes du 26 novembre et du 16 février, sur la prolongation d'un état d'urgence de moins en moins perceptible dans notre vie quotidienne.

« C'est une boîte à outils qui nous permet, en cas de besoin, d'être réactifs. Mais, au jour le jour, ça ne change pas fondamentalement notre métier », estime Jean-Marc Bailleul, secrétaire général du SCSI, Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (officiers de police), joint hier par « Sud Ouest ».

1 Que permet ce régime d'exception ?

L'état d'urgence est un régime temporaire créé par la loi du 3 avril 1955. François Hollande souhaitait réviser la Constitution pour y inscrire ce régime, mais faute d'accord entre les deux chambres il a dû renoncer à cette réforme plombée par un volet controversé sur la déchéance de nationalité.

L'état d'urgence renforce les pouvoirs de la police. Que permet-il ? D'abord, d'assigner à résidence toute personne « dont l'activité est dangereuse pour la sécurité » : le suspect doit rester douze heures sur vingt-quatre dans un lieu, qui n'est pas forcément son domicile, contrairement à ce que l'on croit, et doit se présenter à la police ou à la gendarmerie jusqu'à trois fois par jour.

Deuxième levier de l'état d'urgence : ordonner des perquisitions à domicile de jour comme de nuit sans passer par l'autorité judiciaire.

Enfin, ministres et préfets peuvent interdire la circulation des personnes dans certains lieux, à certaines heures, et dissoudre plus facilement des associations.

2 Quel bilan depuis six mois ?

Le gouvernement a communiqué hier une avalanche de données : 3 600 perquisitions menées dans le cadre de l'état d'urgence, 743 armes saisies, 56 placements en détention.

Le rythme des perquisitions et des assignations a considérablement ralenti ces derniers mois : 122 perquisitions ont eu lieu depuis février, contre 3 427 du 13 novembre à la fin de janvier. 155 armes ont été saisies depuis février, contre 600 en novembre, décembre et janvier.

« Les mesures d'exception, nous les avons principalement utilisées dans les jours qui ont suivi les attentats du 13 novembre, face à des individus au sujet desquels nous avions beaucoup de soupçons depuis un certain temps », note Jean-Marc Bailleul.

« Actuellement, 69 personnes sont encore assignées à résidence »

Virginie Duval, présidente de l'Union syndicale des magistrats, confirme : « Au début, du 13 novembre jusqu'à Noël, nous étions réellement dans une période d'exception. Depuis, perquisitions et assignations sont devenues rares. On ne voit plus trop l'état d'urgence. »

Actuellement, 69 personnes sont assignées à résidence. 592 perquisitions ont débouché sur une procédure judiciaire. Mais peu d'enquêtes préliminaires pour des infractions liées au terrorisme ont été ouvertes après ces perquisitions. Aussi, des associations de défense des droits de l'homme parlent d'un arsenal « disproportionné ».

Dans un rapport publié début février, Amnesty International déplore que des mesures d'urgence aient pu être utilisées « à des fins autres que celles qui motivaient initialement l'état d'urgence », et que, dans ce régime, le niveau d'arbitraire soit « extrêmement élevé ».

3 Pourquoi une nouvelle prolongation ?

Manuel Valls a justifié hier cette prolongation par l'imminence de deux manifestations sportives de grande envergure : l'Euro 2016, du 10 juin au 10 juillet, pour lequel 2 millions de visiteurs sont attendus, à Paris et dans plusieurs grandes villes de France, dont Bordeaux, et le Tour de France, du 2 au 24 juillet.

« Cet état d'urgence est prolongé pour une autre raison : le projet de loi pour renforcer la lutte contre le terrorisme, censé prendre le relais de ce régime d'exception, n'est pas encore en vigueur », relève Virginie Duval. Ce texte a été adopté par l'Assemblée et par le Sénat, mais il doit encore faire l'objet d'un travail en commission mixte paritaire.

Le 16 février, les parlementaires avaient voté massivement en faveur de l'état d'urgence (212 voix pour, 31 contre, dont 11 PS et 8 écologistes). Hier, les députés socialistes et LR parlaient à l'unisson de « bon sens » à propos de cette prolongation. Éric Ciotti (LR) a toutefois fustigé « l'impréparation » du gouvernement, estimant que l'état d'urgence aurait dû d'emblée être établi pour une longue période.

Chez les écologistes, Noël Mamère redoute que cette prolongation n'entraîne le pays « dans une spirale sécuritaire ».

Julien Rousset (avec AFP)

Le cognac, hôte et enjeu du congrès

VITICULTURE Le syndicat UGVC accueille, aujourd'hui, le congrès national de la Cnaoc. L'occasion de faire avancer la réflexion sur un meilleur contrôle du potentiel de production

Président de l'UGVC, Stéphane Roy souligne que les différentes filières de la région ont contribué à l'organisation. PHOTO PH. M.

Aujourd'hui, Cognac sera la capitale de la France du vin. L'Union générale des viticulteurs de l'AOC cognac accueille à La Salamandre le congrès de la Confédération nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées (Cnaoc), présidée par le Bordelais Bernard Farges. La matinée sera consacrée à l'assemblée générale, l'après-midi à une table ronde sur l'Organisation commune du marché (OCM) vitivinicole.

Entre les discussions, les 250 participants pourront se familiariser avec les productions des Charentes, cognac mais aussi pineau et vins de pays. « Toutes les filières, ainsi que l'interprofession et les grands négociants nous ont aidés, c'est un effort collectif », salue le président du syndicat, Stéphane Roy, qui expose les enjeux de ce rendez-vous.

« Sud Ouest ». Comment l'UGVC a-t-elle hérité de l'organisation du congrès annuel de la Cnaoc ?

Stéphane Roy. C'est quelque chose qui avait déjà été fait par le Syndicat du pineau il y a treize ans. La Cnaoc cherchait un candidat, on s'est dit pourquoi pas nous, maintenant que nous avons une équipe plus structurée, en phase avec les besoins.

C'est une vitrine intéressante pour le cognac ?

C'est intéressant dans le sens où l'on peut mettre en avant notre région de façon positive. Cela reste le congrès de la Cnaoc mais il y aura un certain nombre de problématiques spécifiques au cognac. C'est l'occasion de rencontrer des gens que l'on n'a pas l'habitude de voir. Il y aura des représentants du ministère de l'Agriculture, de l'Inao, de la commission européenne. Nous pourrons montrer comment fonctionne l'AOC cognac. Elle est différente des AOC de vins mais tout aussi prestigieuse.

Coïncidence, l'UGVC a ouvert le débat sur un classement en AOC des vignes destinées au cognac. Ce congrès peut-il servir de levier dans cette réflexion ?

La question que l'on se pose aujourd'hui, c'est quels sont les outils à notre disposition pour contrôler notre potentiel de production, comme en ont toutes les AOC ? Notre AOC démarre après l'alambic. Notre vin est un produit intermédiaire issu de vignes sans indication géographique. Notre vignoble subit donc les mêmes règles que les vins sans IG, qui est aujourd'hui un système très libre, notamment en matière d'extension du vignoble. Cela peut se justifier pour les vins sans IG, mais le cognac, lui, a besoin d'un contrôle. Nous avons envisagé la piste du statut des vignes. Ce n'est pas forcément la seule. Le message que je vais faire passer au nom de l'UGVC, c'est : « On a besoin d'outils, que proposez-vous ? » L'avantage, c'est que nous serons dans un moment plus facile pour faire passer des messages, nous aurons des gens sensibilisés à la question. Cela tombe très bien ! Mais la chance, ça se provoque…

« Nous pourrons montrer directement comment fonctionne l'AOC cognac. Elle est différente, mais tout aussi prestigieuse »

Quel est l'état d'esprit de la filière du cognac au sujet du classement des vignes en AOC ?

Le constat que nous faisons est que le statu quo n'est pas tenable. On ne peut pas d'un côté avoir un outil comme le business plan qui définit les choses sur quinze ans à l'hectare près, et ne pas maîtriser le nombre d'hectares qui entrent dans le vignoble. C'est une question

de cohérence. Nous faisons fortement savoir notre position à nos partenaires du négoce, qui prennent conscience de ce problème.

Comment réagit le négoce ?
Ils ont une écoute, on discute… Mais l'absence d'évolution fragiliserait la confiance du vignoble. Plus on attend, plus on prend des risques, plus les gens seront inquiets. La situation d'attente n'est pas tenable.

Quelle sera la problématique de la table ronde, cet après-midi ?
La réglementation liée à la viticulture a été réformée par deux fois assez fortement au niveau européen. D'abord en 2008, avec les signes de qualité qui ont été revus de fond en comble. Puis en 2013, avec le nouveau régime des autorisations de plantation, alors que la première réforme n'était pas encore digérée. L'idée n'est pas de dire « Arrêtez les réformes », mais c'est de les devancer plutôt que les subir. On ne veut pas plus, mais on a des idées à apporter pour améliorer la situation, sur des sujets divers, comme les formalités administratives ou les pratiques œnologiques. Arrêtons de réformer pour réformer !

UN CHIFFRE

364

Le nombre de vins et eaux-de-vie de vins classés en appellations d'origine contrôlée en France. Soit presque une par jour de l'année ! Elles sont regroupées en 17 fédérations régionales, avec des cas à part comme le cognac, l'armagnac ou le champagne.

On se souvient de la bataille sur le régime de plantation. La viticulture et les élus ont consacré beaucoup d'énergie de 2010 à 2013 pour obtenir une solution moins libérale.
Oui, pour la commission européenne, il y a eu un retour de manivelle, cela ne leur a pas fait plaisir d'être mis sur la sellette. Ils ont dit qu'ils étaient prêts à écouter les idées qui viennent de la filière. Des représentants seront présents, c'est très positif.

Recueilli par Philippe Ménard

La friche prépare sa mue en un nouveau quartier

IMMOBILIER L'Établissement public foncier était à Cognac hier pour peaufiner le chantier de reconversion de l'ancien hôpital. Le site devrait être opérationnel à partir de 2018

Pierre Landes et Philippe Grall devant l'ex-maternité, où s'installeront des commerces. PHOTOS PH. M.

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Le site de l'ancien hôpital est encore bercé d'un demi-sommeil. Seuls des marquages au sol, identifiant les réseaux, indiquent l'imminence du chantier de sa reconversion en un véritable quartier polyvalent. À l'intérieur du bâtiment Martell, des artisans s'activent pour préparer l'installation du siège de Grand-Cognac, cet été.

Hier, les équipes de l'Établissement public foncier de Poitou-Charentes (EPF) ont fait le tour du propriétaire pour déterminer le « phasage » des travaux. L'EPF a acheté l'ensemble pour 1,7 million d'euros, il en injectera presque autant pour la démolition et les aménagements. « La place sera propre en 2017. En 2018, on devrait avoir les premiers locaux opérationnels », prévoit le directeur, Philippe Grall.

Expropriation envisagée

La phase de démolition doit démarrer après l'été. Il reste une difficulté à résoudre, le relogement de la Croix-Rouge et du lieu d'accueil Le Puzzle, logés dans des bâtiments qui seront détruits. Tous ceux situés à gauche de l'entrée principale (guichet, locaux techniques, préfabriqués) seront escamotés.

Le plus spectaculaire sera la disparition du bâtiment qui abritait l'accueil et les Urgences. Il laissera la place à une vaste « agora » centrale, un lieu de vie arboré. Le projet initial prévoyait une route « pénétrante », qui aurait induit le percement du bâtiment du milieu. Trop cher. L'accès vers l'arrière, où est prévu un éco-quartier, se fera en contournant l'ensemble, comme aujourd'hui.

L'EPF va garder l'armature du bâtiment en « L » qui entoure la place centrale. Mais il veut en retrouver les contours « historiques », en supprimant les extensions réalisées au fil des besoins. La chapelle, aujourd'hui engoncée dans le béton, retrouvera ainsi un peu d'air. Sur la façade où se situait la maternité, Philippe Grall imagine des commerces, un restaurant, peut-être des appartements. Le Foyer des jeunes travailleurs (FJT), hébergé dans l'ex-maternité, disposera d'un bâtiment neuf de 80 places, un peu plus loin. Hier, les différents partenaires se sont accordés sur l'urgence du dossier. Les appels d'offres pour le bâtisseur et le gestionnaire du FJT seront lancés avant fin mai.

Une Maison des associations est envisagée dans le bâtiment central. Il y aura aussi du logement, qui devrait se prolonger sur le site des Verriers, à l'arrière, toujours propriété de Logelia. « Ils en réclament une fortune. On va vers une expropriation », annonce Philippe Grall, résolu à avancer vite.

« Un sous-traitant de luxe »

« La reconversion d'un site comme celui-là, c'est vraiment ce pour quoi notre établissement a été créé. Cela évite de construire sur des terres agricoles, d'imperméabiliser de nouvelles surfaces. On utilise un site déjà urbanisé. C'est du recyclage ! On recycle un bâtiment pour en faire autre chose », expose Pierre Landes, chargé du projet pour l'EPF.

Le maire de Cognac l'a souvent répété, jamais la Ville n'aurait pu s'attaquer à une telle entreprise sans la puissance financière de l'EPF. Celui-ci s'est emparé du dossier en août 2014. Il a négocié le rachat de l'ensemble de 6,5 hectares à 1,7 million d'euros, bien moins que l'estimation initiale de 7 millions portée par les Domaines. « On ne fait pas de plus-value », rappelle Philippe Grall, en quête perpétuelle de solutions au meilleur coût.

« On est un sous-traitant de luxe et d'intérêt général », résume le directeur de l'EPF. L'organisme, financé par la revente et la location d'espaces, ainsi que par la fiscalité, mène ainsi à bien l'aménagement de deux îlots derrière la gare d'Angoulême, et fourmille de projets en Charente. « Notre rôle est d'aller chercher les promoteurs, par les cheveux s'il le faut ! On le fait ici, mais c'est pareil pour une commune de 50 habitants », glisse Philippe Grall, qui souligne que l'exemple de l'EPF est regardé avec intérêt en Aquitaine.

Le bâtiment de l'accueil laissera la place à une vaste « agora »

Imbriquée dans des constructions, la chapelle retrouvera de l'air

Dix ans d'ascension

CASSIDIAN Le sous-traitant de la base aérienne a célébré son anniversaire mardi. Il travaille au renouvellement de ce contrat

Laurent Blattner (à gauche) a mis en avant le travail de ses équipes, mardi soir. PHOTO PH. M.

PHILIPPE MÉNARD

La création de Cassidian remonte au 19 avril 2006, jour où la PME a signé son premier contrat avec l'armée. La société a célébré le 10e anniversaire de cet acte fondateur, mardi, dans ses locaux situés dans l'enceinte de la base aérienne de Cognac-Châteaubernard. Un rendez-vous assez discret, lors duquel le président Laurent Blattner a souhaité avant tout mettre en avant le travail de ses équipes.

Cassidian compte aujourd'hui 150 salariés, dont 70 sur le site de Cognac et une dizaine pour son antenne sur l'aérodrome d'Angoulême-Cognac, à Champniers. Les autres sont répartis sur les bases aériennes de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône) et Avord (Cher), où Cassidian a décroché le même type de contrat qu'à Cognac, ainsi qu'à Lorient et Brest.

La Bolivie en cliente ?

En 2006, « l'externalisation » était une petite révolution pour l'armée. Celle-ci confiait à un privé la fourniture des avions Grob 120 et des simulateurs de vol pour l'école de pilotage, ainsi que l'entretien de l'ensemble du matériel. Cassidian a su se montrer à la hauteur, en gagnant d'autres contrats similaires mais en explorant aussi d'autres champs de développement.

> « Si [ce marché] aboutit, cela maintiendra 20 emplois à Angoulême pendant deux ans »

En 2015, Cassidian a ainsi conclu un accord avec l'armée sénégalaise, pour la fourniture de quatre avions et la formation des pilotes et des mécanos, embryon d'une école de l'air fondée au Sénégal. L'entreprise est sur les rangs pour d'autres marchés du même genre. Elle a ainsi reçu la visite du président bolivien Evo Morales. « Si cela aboutit, cela maintiendra 20 emplois à Angoulême pendant deux ans », souligne Laurent Blattner.

L'antenne de Champniers, dotée notamment d'une cabine de peinture pour les gros volumes, fonctionne aujourd'hui essentiellement pour les besoins internes à Cassidian. « La cabine tourne à 50 % de sa capacité, il y a de la marge de développement pour des marchés extérieurs », relève le président.

Mais sa priorité du moment reste le renouvellement du contrat de sous-traitance, qui va arriver à échéance avec la mutation de l'école de pilotage de la BA 709 (lire notre édition d'hier). Le basculement se fera avec l'atterrissage d'un nouvel modèle d'appareil, en 2018, mais la décision se noue cette année. Le candidat retenu sera connu en septembre.

Le contrat de Cognac représente « 30 à 35 % » d'un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros, observe Laurent Blattner. C'est aussi le pilier central d'une PME revendiquée « 100 % charentaise » qui a su joliment prendre son envol en dix ans. Laurent Blattner et ses équipes n'ont pas ménagé leur peine pour diversifier les marchés, mais une grande partie de son destin se nouera sur les appels d'offre de l'armée.

Charente Libre

■ Professeur, courtier en vins, créateur d'un brandy de litchis, Chen Chien-Hao a passé quelques jours dans le Cognaçais ■ Pour dénicher des alambics d'occasion.

Il vient de Taïwan acheter des alambics charentais

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Le monde du vin et des eaux-de-vie est très vaste. On a besoin d'au moins dix vies pour tout déguster et apprendre.» Pour résumer le parcours et les ambitions de Chen Chien-Hao, l'auteur de cet aphorisme, il en faudrait tout autant. Ce Taïwanais élégant au français méticuleux et fleuri vient de s'attarder quelques jours dans le Cognaçais. Ce professeur, courtier en vins, restaurateur, viticulteur... est venu acheter trois alambics charentais: *«Les meilleurs au monde.»* Il en a dégoté trois d'occasion. Ils vont voyager par bateau et serviront à élaborer sa liqueur aux litchis, une de ses dernières créations (lire encadré).

> Je suis certain qu'avec des alambics charentais, je vais sortir des champions du monde!

Expert œnologue, le Taïwanais Chen Chien-Hao est venu en Charente acheter trois alambics pour sa liqueur de litchis. Photo F. B.

Croisé mardi matin à Segonzac, ville où il a vécu plusieurs mois pour avoir fréquenté l'université des eaux-de-vie, Chen Chien-Hao participait au prestigieux jury du concours des eaux-de-vie de la foire de Grande-Champagne. *«Le cognac est l'eau-de-vie la plus fine du monde. C'est en partie grâce à la double distillation et à l'alambic charentais. À Taïwan, je travaille avec un alambic en inox pour ma liqueur de litchis. Je suis certain qu'avec des alambics charentais, je vais sortir des champions du monde!»*, sourit ce docteur en agriculture tropicale qui garde un excellent souvenir *«et de nombreux amis»* de son passage dans le Cognaçais, en 1996. *«J'ai appris ici des choses qu'on n'apprend pas dans les livres: l'art de la dégustation, l'élaboration du cognac, la distillation... Les Charentais sont discrets, prudents, mais en confiance, ils partagent volontiers leurs secrets.»*

«Connaître le cognac, c'est un vrai plus»

Louis Nomdedeu, ancien responsable de la qualité des eaux-de-vie chez Rémy Martin reconverti dans le courtage et le conseil, fut un des professeurs de Chen Chien-Hao. *«C'est un passionné qui s'intéresse au moindre détail. Et il est reconnaissant, il m'a invité il y a quelques années à Taïwan, dans l'université où il enseigne, à faire des conférences sur le cognac.»*

Passé par l'université des eaux-de-vie de Segonzac, mais aussi par l'université de Bourgogne, de Paris X Nanterre ou encore une école suisse de management, celui qui est aussi œnologue et organisateur de repas avec des chefs étoilés à Hong Kong et Taïwan conseille à tous ses élèves de l'université de Kaohsiung spécialisée en hôtellerie et tourisme de venir, comme lui, respirer l'air de Charente pour parfaire leur formation: *«Connaître le cognac, c'est un vrai plus, on peut même l'ajouter sur son CV.»*

Chen Chien-Hao, qui dit être *«parti de rien»*, a aussi réussi à faire pousser de la vigne à Taïwan. Son vin «Putao» élaboré à partir de moscato oro, un cépage sucré, a lui aussi reçu des prix à travers le monde. Le vin, son autre passion qu'il cultive en important ses trouvailles. *«Mes vins préférés sont des vins français, des bons petits vins, pas les vins spéculés qui emballent le marché, mais les vins de terroir, ceux qui racontent une vraie histoire, dense, particulière, passionnante...»* Comme la sienne.

Les alambics charentais pour «améliorer» un brandy de litchis

Avec son brandy de litchis, Chen Chien-Hao a reçu une médaille d'or aux Vinalies internationales de 2014, le concours des œnologues de France dans la catégorie «hors vin», et une autre médaille d'or au Concours mondial de Bruxelles quelques mois plus tôt. *«Ma liqueur de litchis est tirée de fruits ayant fermenté une année. Ces fruits n'ont reçu aucun traitement pesticide et sont cultivés au moyen de techniques traditionnelles. Je rajoute du miel qu'il faut doser avec précision pour éviter de trop accélérer la fermentation»*, détaille l'œnologue qui compte sur les alambics charentais pour *«améliorer»* encore sa liqueur. *«Je ferai une simple distillation, mais je suis certain que ça va sublimer les arômes.»* Chen Chien-Hao a trouvé trois alambics d'occasion qui devraient bientôt partir vers Taïwan. Il espère un jour vendre sa liqueur en Charente.

La fameuse liqueur de litchis «pas encore» vendue en Charente. Repro CL

Le Texte libre propose aux acteurs de la culture de s'unir

La librairie associative cognaçaise Le Texte libre invite les acteurs de la culture à créer un réseau pour créer une «synergie».

Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

La culture est-elle en train de tisser un véritable réseau à Cognac, de former une équipe soudée, combative? Quelques semaines après la création du «Collectif Culture Cognac», qui rassemble la totalité des festivals et acteurs culturels de la commune pour s'organiser face l'austérité budgétaire, c'est au tour de la librairie associative Le Texte libre, phare solide de la culture cognaçaise depuis bientôt quarante ans – elle est née en 1978 –, de lancer un appel à l'union.

Geneviève Bernard et Martine Plainfossé invitent les acteurs de la culture cognaçaise à venir «se rencontrer» le 29 avril. Photo F. B.

Une vingtaine d'associations invitées

À l'occasion de son assemblée générale qui se tiendra le 29 avril (1), l'association a invité tous les acteurs de la culture qu'elle a identifiés pour *«réfléchir»* à la création d'un réseau culturel sur la ville de Cognac. Une vingtaine d'associations et d'acteurs de la culture parmi lesquels le Jardin respectueux, Terres des hommes, les festivals évidemment, Biocoop, le club de poésie et même l'association de grapheurs et de sreet-art Dog. *«On en a peut-être oublié. Si c'est le cas, ils sont les bienvenus»*, concède Geneviève Bernard, la présidente du Texte libre qui estime qu'après une longue période où, à Cognac, chacun est resté dans son coin, le temps de l'union est venu: *«C'est le bon moment pour faire mûrir cette idée de réseau, de passerelle. Le Collectif des festivals, qui est une idée géniale, le prouve.»*

Cette première rencontre vise à *«faire connaissance»*. *«On part du constat que nous sommes confrontés à nos propres limites, à la fois en termes de public, de bénévoles, de partenaires et de financement, en travaillant isolément. Il serait sans doute bénéfique qu'un réseau se mette en place afin de créer une synergie permettant d'améliorer la qualité et l'efficience de nos actions»*, souligne Martine Plainfossé, la secrétaire de l'association.

«Pas un truc lourd»

Les deux bénévoles du Texte libre insistent pour dire que ce réseau *«ne doit pas être un truc lourd, contraignant, mais au contraire une entité qui aide tout le monde»*. Le message semble avoir été reçu parce que la plupart des associations et structures sollicitées ont fait part de leur intérêt et de leur *«très probable»* présence le 29 avril.

Geneviève Bernard, Nantaise d'origine et plus de quarante ans de militantisme association en bandoulière, veut y croire. *«Si l'idée prend et que l'on sent une énergie s'en dégager, on pourra mettre sur pied ce réseau qui montera en puissance progressivement.»* À l'image de la petite librairie qui a semé des tonnes de culture à Cognac et ailleurs depuis quarante ans avec, comme ambition, de *«développer la lecture et le goût du livre et de se faire l'écho des transformations de la société dans tous les domaines»*. *«Ce n'est pas tous les jours facile, mais on a connu pire.»* Le Texte libre emploie deux bibliothécaires, mais repose beaucoup sur l'investissement des bénévoles.

(1) Assemblée générale du Texte libre, le 29 avril à la maison du temps libre, 107, rue Robert-Daugas. 18h, partie statutaire. 21h, réflexions sur un réseau culturel sur la ville de Cognac.

Hollande appelle le patronat à la «responsabilité»

«Le patronat doit comprendre qu'il ne peut pas demander à l'État de faire davantage pour alléger les charges des entreprises, sans que lui-même prenne ses responsabilités» déclare le chef de l'État

François Hollande invite le patronat à prendre ses *«responsabilités»*, appelant les partenaires sociaux au *«compromis»*, et a réaffirmé sa volonté de *«réformer jusqu'au bout»* de son mandat, dans une interview à *L'Echo Républicain* pour le groupe Centre France-La Montagne parue aujourdd'hui.

«Le patronat doit comprendre qu'il ne peut pas demander à l'État de faire davantage pour alléger les charges des entreprises, sans que lui-même prenne ses responsabilités», souligne le président de la République, interrogé sur les déclarations du président du Medef, Pierre Gattaz, qui a menacé de se retirer de la négociation d'assurance chômage si «rien ne bouge rapidement» sur le projet de loi travail.

«J'insiste sur +responsabilités+ au pluriel, car chacun doit s'engager. Toutes les organisations, qu'elles représentent les salariés ou les employeurs, doivent chercher le compromis, c'est lui qui assure l'équilibre de notre société», poursuit François Hollande.

Pour lui, *«il serait paradoxal que ceux qui demandent qu'il y ait moins d'Etat ne soient pas capables de négocier avec les partenaires sociaux»*.

Selon François Hollande, le projet de loi El Khomri *«a été corrigé et son équilibre a été trouvé»*.

Après le patron du Medef mardi, le président de la CGPME, François Asselin, a averti hier que son syndicat *«ne signera(it) pas l'accord»* sur l'assurance chômage si le gouvernement surtaxe les CDD comme il s'y est engagé auprès des étudiants.

EDF sous très haute tension

L'électricien national, dont l'État est actionnaire à hauteur de 85%, doit trouver des financements énormes pour construire deux EPR au Royaume-Uni et rénover ses centrales

Nouvelles critiques en interne au projet controversé d'Hinkley Point (Angleterre), réunion au sommet à l'Elysée et syndicats sur la brèche: la pression est encore montée hier autour d'EDF avant un conseil d'administration demain au cours duquel le groupe espère pouvoir clarifier son plan de financement.

L'électricien, endetté et sous pression du fait de la baisse des prix de marché de l'électricité en Europe, cherche les moyens de sécuriser sa trajectoire financière, alors qu'il va devoir s'engager dans un lourd programme d'investissements tous azimuts (maintenance du parc nucléaire français, construction de deux réacteurs EPR à Hinkley Point au Royaume-Uni, rachat de l'activité réacteurs d'Areva, etc.).

La direction du groupe veut notamment obtenir des garanties de son actionnaire majoritaire l'Etat, qui détient près de 85% de son capital, et avec qui elle discute depuis des semaines.

> L'État se comporte comme le seul propriétaire d'EDF

A l'issue de la réunion interministérielle tenue hier matin autour de François Hollande, le gouvernement n'a pas donné de détails sur le soutien qu'il pourrait apporter.

Le projet d'Hinkley Point est vital pour EDF et la relance de la filière nucléaire française. Photo archives AFP

La *«vigilance»* de l'Etat est *«totale»*, a simplement indiqué le porte-parole du gouvernement Stéphane Le Foll devant la presse.

Le président de la République a *«pris position»* sur une partie des éléments en discussion sur la trajectoire financière d'EDF, a assuré un expert.

EDF compte présenter et faire valider sa nouvelle trajectoire financière lors d'un conseil d'administration programmé demain après-midi.

Le temps presse car une solution est indispensable pour permettre au groupe de prendre sa décision finale d'investissement sur le projet Hinkley Point, attendue selon le ministre de l'Economie Emmanuel Macron pour début mai, soit avant l'assemblée générale du groupe prévue le 12 mai.

Mais en interne, ce projet, pour certains, notamment les syndicats, met en péril l'équilibre financier du groupe.

«Pro» et «anti» Hinkley Point s'affrontent depuis des semaines notamment par lettres interposées dévoilées dans la presse et le plus souvent anonymes, pour dénoncer ou soutenir ce chantier gigantesque de plus de 23 milliards d'euros, appuyé par les gouvernements britannique et français.

Au point de créer une *«ambiance délétère»* dans les rangs de l'électricien selon une source syndicale et de conduire la direction d'EDF à dénoncer fin mars une *«campagne de presse anonyme (...) nuisant gravement à ses intérêts»*.

Hier, les actionnaires salariés sont entrés dans la bataille. L'association EDF Actionnariat Salarié a déposé une requête auprès de l'Autorité des marchés financiers pour demander à l'Etat de racheter toutes les actions du groupe, puisqu'elle considère qu'il *«se comporte comme le seul propriétaire d'EDF»*.

Et le retour au calme n'est pas d'actualité: trois syndicats d'EDF (CGT, CFE-CGC et FO) ont décidé de ne pas participer demain matin à une réunion d'information sur le projet Hinkley Point, proposée par la direction.

Ils entendent ainsi protester contre le refus de l'énergéticien de soumettre ce projet pour avis au comité central d'entreprise, comme les syndicats le réclament depuis plusieurs mois, a précisé William Viry-Allemoz, de la fédération CFE-CGC Energies.

La CFDT pour sa part participera à cette réunion, où *«l'objectif est d'avoir des clarifications»* sur ce projet.